



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 3 avril 2024

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 3 avril 2024, à 20h00, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, est absente et est remplacée par Mme Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique et adjointe à la direction générale.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024
5. Adoption des états financiers audités de la MRC
6. Collecte des résidus alimentaires – Guide de départ – Octroi d'un contrat d'impression
7. Bail Société québécoise des infrastructures (SQI) – Renouvellement
8. Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels
 - 8.1 Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique - Adoption
 - 8.2 Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels – Adoption
9. Ministère du Transport et de la Mobilité durable - Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) – Rapport final - Adoption
10. Entente de développement culturel - Octroi d'un contrat à Es Trad
11. Application mobile *Littoral – Les Constellations de l'île d'Orléans* – Octroi d'un contrat de gré à gré - Mise à jour technologique
12. Destination Québec Cité – Conseil d'administration – Représentant pour les MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans - Nomination
13. Comité d'experts en développement économique – Compte-rendu du 12 décembre 2023 – Adoption
14. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Politique d'investissement - Modification
15. Adoption des dépenses du mois de mars 2024
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2024-04-35

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, le point 17. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024

Résolution 2024-04-36

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal du 6 mars 2024.

5• Adoption des états financiers audités de la MRC

Mme Mélanie Trudel et M. Henri Jaibert, auditeurs comptables pour la firme Mallette, ont présenté aux maires les états financiers audités 2023 lors d'une rencontre de travail et ont répondu à leurs questions avec satisfaction.

Résolution 2024-04-37

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2023 de la MRC, tel que présentés.

6• Collecte des résidus alimentaires – Guide de départ – Octroi d'un contrat d'impression

Résolution 2024-04-38

Considérant l'adoption de la résolution 2023-06-76 par le Conseil de la MRC à l'effet de procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques entre la Ville de Québec et la MRC ;

Considérant que la collecte des résidus alimentaires prendra effet le 1^{er} mai 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu qu'un guide de départ informant les citoyens sur le fonctionnement de cette nouvelle collecte soit distribué en même temps que la poubelle de cuisine et les sacs mauves ;

Considérant que des soumissions d'impression dudit guide de départ ont été demandées auprès de quelques imprimeurs ;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans octroie un contrat de 1 641 \$ (plus les taxes applicables) à *Les impressions Bourg-Royal* pour l'impression de 4 000 brochures.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

7• Bail Société québécoise des infrastructures (SQI) – Renouvellement

Résolution 2024-04-39

Considérant la proposition de location reçue le 1^{er} décembre 2023 de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) concernant le 939, route Prévost à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Considérant que le Conseil de la MRC est favorable aux conditions de location proposées ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser lesdites conditions de location via un Avenant 3 à joindre au bail actuellement en vigueur entre la SQI et la MRC ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de désigner la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer un renouvellement de bail de 5 ans avec la Société québécoise des infrastructures pour la location du poste de la Sûreté du Québec au 939, route Prévost, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

8• Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels

8.1 Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique – Adoption

Résolution 2024-04-40

Attendu que l'adoption de la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels en 2022 comportait des dates d'entrée en vigueur pour différentes obligations pendant les années 2022, 2023 et 2024 ;

Attendu que l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de cette loi le 22 septembre 2023 a des conséquences majeures sur la gestion et la protection des renseignements personnels détenus par la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que la MRC a octroyé un mandat à Morency Avocats pour la préparation des documents obligatoires en vertu de la Loi 25 ;

Attendu qu'un projet de Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique a été élaborée et que le Conseil en a pris connaissance ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC adopte la Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique telle que déposée.

8.2 Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels – Adoption

Résolution 2024-04-41

Attendu que l'adoption de la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels en 2022 comportait des dates d'entrée en vigueur pour différentes obligations pendant les années 2022, 2023 et 2024 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de cette loi le 22 septembre 2023 a des conséquences majeures sur la gestion et la protection des renseignements personnels détenus par la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que la MRC a octroyé un mandat à Morency Avocats pour la préparation des documents obligatoires en vertu de la Loi 25 ;

Attendu qu'un projet de Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels a été élaborée et que le Conseil en a pris connaissance ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC adopte la Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels telle que déposée.

9• **Ministère du Transport et de la Mobilité durable - Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) - Rapport final - Adoption**

Résolution 2024-04-42

Considérant que les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré ont confié l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté à Développement Côte-de-Beaupré (CLD) sur leurs territoires ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté ;

Considérant que Développement-Côte-de-Beaupré offre les services de transport adapté et de transport collectif régional par l'entremise de PLUmobile depuis 2011 et que la MRC appuie financièrement PLUmobile - Organisateur de déplacements ;

Considérant que le programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) des personnes vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses sanitaires supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19 et qu'il couvre la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2023 ;

Considérant que des rapports d'étapes trimestriels ont été envoyés selon les modalités du PAUTC ;

Considérant que le présent rapport ne représente qu'une partie des pertes encourues en raison de la pandémie de COVID-19 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe, et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Approuve le rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

au transport collectif des personnes en transport adapté et collectif ;

- Transmette une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

10 • Entente de développement culturel - Octroi d'un contrat à Es Trad

Résolution 2024-04-43

Considérant que lors de l'édition 2023 des Journées de la Culture, la veillée de danses traditionnelles orléanaises a suscité un vif engouement ;

Considérant qu'il y aurait lieu de faire connaître ce patrimoine immatériel auprès de la clientèle jeunesse de l'île ;

Considérant que le projet présenté rencontre l'objectif *Transmission des savoir-faire Orléanais / patrimoine immatériel* de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de 3 000 \$ (plus les taxes applicables) à Es Trad pour l'organisation, la présentation et la transmission de danses traditionnelles de l'île d'Orléans auprès de la clientèle des services de garde scolaire, à même l'entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC.

11 • Application mobile Littoral – Les Constellations de l'île d'Orléans – Octroi d'un contrat de gré à gré - Mise à jour technologique

Résolution 2024-04-44

Considérant que l'application mobile *Littoral – Les Constellations de l'île d'Orléans*, réalisée par Altkey est disponible depuis près de deux ans pour téléchargements et qu'il y a lieu de procéder à certaines mises à jour technologiques et de contenus ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de 3 905 \$ (plus les taxes applicables) à Altkey pour l'intégration de mises à jour technologiques et de contenus, à même les revenus générés par le financement de ce projet.

12 • Destination Québec Cité – Conseil d'administration – Représentant pour les MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans – Nomination

Résolution 2024-04-45

Considérant que M. Daniel Robitaille, propriétaire du Clos des Brumes sur la Côte-de-Beaupré avait été désigné par les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans pour représenter les entreprises touristiques de leurs territoires au sein du conseil d'administration de Destination Québec Cité pour une période de trois ans ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant et qu'il a été convenu entre les deux MRC que celui-ci provienne de l'île d'Orléans ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'à la suite d'un appel de candidatures, deux propositions ont été reçues ;

Considérant que le Comité consultatif en tourisme de la MRC a analysé lesdites propositions et recommande la candidature du M. Christian Hébert, co-proprétaire du Domaine Sainte-Famille ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Christian Hébert, co-proprétaire du Domaine Sainte-Famille pour représenter les entreprises touristiques des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans au sein du conseil d'administration de Destination Québec Cité pour les trois prochaines années.

13• Comité d'experts en développement économique – Compte-rendu du 12 décembre 2023 – Adoption

Résolution 2024-04-46

Considérant que le Comité d'experts en développement économique de la MRC s'est rencontré en décembre 2023 ;

Considérant que le compte-rendu de cette rencontre a été transmis aux maires et qu'il y aurait lieu qu'il soit adopté par le Conseil de la MRC ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le compte-rendu du Comité d'experts en développement économique du 12 décembre 2023.

14• Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Politique d'investissement - Modification

Résolution 2024-04-47

Considérant qu'il arrive quelquefois que des projets ayant obtenu la confirmation d'une aide financière du Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) par résolution du Comité d'experts en développement économique de la MRC ne se soient pas concrétisés par la signature d'une convention d'aide financière entre les parties pour diverses raisons ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une utilisation optimale des sommes disponibles dans le FRCN ;

Considérant que le Comité d'experts en développement économique de la MRC s'est rencontré en mars 2024 et que cette situation a été portée à son attention ;

Considérant qu'il y aurait lieu de modifier la Politique d'investissement du Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) et que le Comité d'experts en fait la recommandation au Conseil de la MRC ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de modifier la Politique d'investissement du Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) en complétant l'article 10 comme suit : *Dans l'éventualité où une convention d'aide financière entre le promoteur et la MRC n'était pas signée dans un délai de deux (2) ans, la résolution d'octroi de l'aide financière sera annulée, à moins*

MRC SE POURSUIT À LA PAGE 2678



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'Île d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

d'une demande de prolongation du promoteur, laquelle devra être approuvée par le Comité d'experts.

15 • Adoption des dépenses du mois de mars 2024

Résolution 2024-04-48

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2024, lesquelles s'élèvent à 271 535,56 \$

16 • Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

17 • Varia

Elle débute à 20h09 et se termine à 20h10.

18 • Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

19 • Levée de la réunion

Résolution 2024-04-49

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h11.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 8 mai 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Marie-Maude Chevrier
Adjointe à la direction générale

Lina Labbé
Préfète

N° de résolution
ou annotation

